

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 04483 Numéro SIREN : 803 887 389 Nom ou dénomination : A.R RENOV

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2019 sous le numéro de dépôt B2019/024985

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/024985**
n° de gestion : **2014B04483**
n° SIREN : **803 887 389 RCS Lyon**

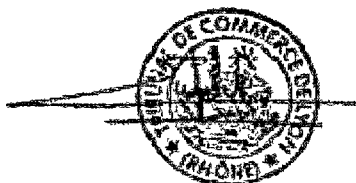
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 05/07/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A.R RENOV - Société par actions simplifiée
45 boulevard du Général de Gaulle 69600 Oullins -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



5285571

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles	641	641				
Immobilisations financières						
ACTIF IMMOBILISÉ	641	641				
Matières premières, approv., en cours de production						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	44 622		44 622	52,44	10 172	18,57
Autres créances	736		736	0,86	900	1,64
Valeurs mobilières de placement	60		60	0,07	60	0 11
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	39 669		39 669	46,62	43 650	79,68
Caisse						
Charges constatées d'avance						
ACTIF CIRCULANT	85 087		85 087	100,00	54 782	100,00
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	85 727	641	85 087	100,00	54 782	100,00

PASSIF		Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
Capital social ou individuel (dont versé :)		1 000	1,18	1 000	1,83
Ecart de réévaluation					
Réserve légale		100	0,12	100	0,18
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau		36 448	42,84	17 988	32,84
Résultat de l'exercice		33 299	39,14	22 260	40,62
Provisions réglementées					
CAPITAUX PROPRES		70 847	83,26	41 348	75,48
Provisions pour risques et charges					
Emprunts et dettes assimilées					
Avances et acomptes reçus sur commande en cours					
Fournisseurs et comptes rattachés		2 435	2,86	1 976	3,61
Autres dettes		11 804	13,87	11 458	20,92
Produits constatés d'avance					
DETTES		14 239	16,73	13 434	24,52
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF		85 087	100,00	54 782	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

Edité le 05/06/2019

COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice clos le
31/12/2018
(12 mois)Exercice précédent
31/12/2017
(12 mois)Variation
absolue
(12 / 12)

%

	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises							
Production vendue biens							
Production vendue services		243 350	100,00	186 360	100,00	56 990	30,58
Chiffres d'Affaires Nets		243 350	100,00	186 360	100,00	56 990	30,58
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation reçues							
Autres produits		0	0,00				
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.		243 350	100,00	186 360	100,00	56 990	30,58
Achats de marchandises (y compris droits de douane)							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements		1 829	0,75			1 829	N/S
Variation de stock (matières premières et autres approv.)							
Autres achats et charges externes		119 396	49,06	93 260	50,04	26 136	28,02
Impôts, taxes et versements assimilés		1 521	0,63	1 312	0,70	209	15,93
Rémunérations du personnel		59 899	24,61	47 099	25,27	12 800	27,18
Charges sociales		21 851	8,98	18 020	9,67	3 831	21,26
Dotations aux amortissements							
Dotations aux provisions							
Autres charges							
Total des charges d'exploitation		204 495	84,03	159 691	85,69	44 804	28,06
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		38 855	15,97	26 669	14,31	12 186	45,69
Produits financiers		0	0,00	0	0,00		
Produits exceptionnels				-727	-0,38	727	-100,00
Charges financières							
Charges exceptionnelles		80	0,03	109	0,06	-29	-26,60
RÉSULTAT AVANT PARTICIPATION ET IS		38 775	15,93	25 834	13,86	12 941	50,09
Participation des salariés							
Impôts sur les bénéfices		5 476	2,25	3 574	1,92	1 902	53,22

Total des Produits

243 351

100,00

185 633

99,61

57 718

31,09

Total des Charges

210 051

86,32

163 373

87,67

46 678

28,57

RÉSULTAT NET

33 299

13,68

22 260

11,94

11 039

49,59

Bénéfice

Bénéfice

Dont Crédit-bail mobilier

3 160

1,30

2 916

1,56

244

8,37

Dont Crédit-bail immobilier

BILAN SIMPLIFIÉ

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 05/06/2019

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles	641	641				
218300 Matériel de bureau et informatique	641		641	0,75	641	1,17
281830 AMORT MAT BUREAU ET INFO		641	-641	-0,74	-641	-1,16
Immobilisations financières						
ACTIF IMMOBILISÉ	641	641				
Matières premières, approv., en cours de production						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	44 622		44 622	52,44	10 172	18,57
411000 Clients divers	41 550		41 550	48,83	7 100	12,96
411700 Clients - Retenues de garantie	3 072		3 072	3,61	3 072	5,61
Autres créances	736		736	0,86	900	1,64
445665 TVA DEDUCTIBLE A 20%	161		161	0,19	167	0,30
445670 Crédit de tva à reporter	395		395	0,46	573	1,05
445864 Tva en attente deductible 19.6%	180		180	0,21	160	0,29
Valeurs mobilières de placement	60		60	0,07	60	0,11
503000 Actions	60		60	0,07	60	0,11
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	39 669		39 669	46,62	43 650	79,68
512000 Banque	39 669		39 669	46,62	43 650	79,68
Caisse						
Charges constatées d'avance						
ACTIF CIRCULANT	85 087		85 087	100,00	54 782	100,00
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	85 727	641	85 087	100,00	54 782	100,00

BILAN SIMPLIFIÉ

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 05/06/2019

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
Capital social ou individuel (dont versé :)	1 000	1,18	1 000	1,83
101000 Capital	1 000	1,18	1 000	1,83
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	100	0,12	100	0,18
106100 Réserve légale	100	0,12	100	0,18
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	36 448	42,84	17 988	32,84
110000 Report à nouveau (solde créditeur)	36 448	42,84	17 988	32,84
Résultat de l'exercice	33 299	39,14	22 260	40,63
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	70 847	83,28	41 348	75,48
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances et acomptes reçus sur commande en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 435	2,86	1 976	3,61
401000 Fournisseurs divers	1 355	1,59	1 016	1,85
408100 Fournisseurs	1 080	1,27	960	1,75
Autres dettes	11 804	13,87	11 458	20,92
421000 Personnel . rémunérations dues	3 695	4,34	2 988	5,45
431000 Sécurité sociale	1 742	2,05	4 275	7,80
437500 CAISSE DE CONGES PAYES BTP	1 335	1,57	932	1,70
438600 Autres charges à payer	1 644	1,93	1 644	3,00
444000 Etat impôt sur les bénéfices	3 206	3,77	1 564	2,85
448600 Autres charges à payer	140	0,16		
455110 C/C AMMOUR	42	0,05		
467140 DEPENSES AMMOUR			56	0,10
Produits constatés d'avance				
DETTES	14 239	16,73	13 434	24,52
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	85 087	100,00	54 782	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 05/06/2019

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	
	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises							
Production vendue biens							
Production vendue services		243 350	100,00	186 360	100,00	56 990	30,58
706100 PRESTATIONS SERVICES AUTOLIQUI		243 350	100,00	186 360	100,00	56 990	30,58
Chiffres d'Affaires Nets		243 350	100,00	186 360	100,00	56 990	30,58
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation reçues							
Autres produits		0	0,00				
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.		243 350	100,00	186 360	100,00	56 990	30,58
Achats de marchandises (y compris droits de douane)							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements		1 829	0,75			1 829	N/S
602200 Fournitures consommables		1 829	0,75			1 829	N/S
Variation de stock (matières premières et autres approv.)							
Autres achats et charges externes		119 396	49,06	93 260	50,04	26 136	28,02
606200 GAZOIL		5 222	2,15	5 378	2,89	-156	-2,89
606300 Fournit. entretien & petit equip		4 234	1,74	5 145	2,76	-911	-17,70
606400 Fournitures administratives		43	0,02	20	0,01	23	115,00
611000 Sous-traitance generale		88 643	36,43	59 444	31,90	29 199	49,12
612200 Credit-bail mobilier		3 160	1,30	2 916	1,56	244	8,37
615500 Sur biens mobiliers		122	0,05			122	N/S
615520 ENTRETIEN MAT TRANSPORTS		1 934	0,79	1 969	1,06	-35	-1,77
616100 Multinsques		3 551	1,46	3 484	1,87	67	1,92
616300 Assurance-transport		1 129	0,46	1 793	0,96	-664	-37,02
616410 ASSURANCE PRET PROF		18	0,01	18	0,01	0	0,00
622600 Honoraires		3 340	1,37	2 925	1,57	415	14,19
622610 HONORAIRE SOCIAL		1 000	0,41	900	0,48	100	11,11
622620 HORAIRE JURIDIQUE		400	0,16	400	0,21	0	0,00
622700 Frais d'actes et de contentieux		43	0,02	43	0,02	0	0,00
625110 PEAGE & PARKING		299	0,12	465	0,25	-166	-35,69
625710 RESTO		5 014	2,06	4 159	2,23	855	20,56
626000 Frais postaux et de télécomm		24	0,01	115	0,06	-91	-79,12
626100 TELEPHONE PORTABLE		739	0,30	1 532	0,82	-793	-51,75
627000 Services bancaires et assim		443	0,18	569	0,31	-126	-22,13
627510 Libellé à définir				1 952	1,05	-1 952	-100,00
628100 Concours divers (cotisations,...)		39	0,02	32	0,02	7	21,88
Impôts, taxes et versements assimilés		1 521	0,63	1 312	0,70	209	15,93
631200 Taxe d'apprentissage		429	0,18			429	N/S
631300 Part. employ. a form. prof cont		140	0,06			140	N/S
633300 Part. employ. a form. prof cont.				248	0,13	-248	-100,00
635110 COTIS CFE		952	0,39	1 064	0,57	-112	-10,52
Rémunérations du personnel		59 899	24,61	47 099	25,27	12 800	27,18
641100 Salaires appointements		56 559	23,24	45 038	24,17	11 521	25,58
641300 Primes et gratifications		3 340	1,37	2 061	1,11	1 279	62,06
Charges sociales		21 851	8,98	18 020	9,67	3 831	21,26
645100 Cotisations urssaf		11 428	4,70	8 637	4,63	2 791	32,31
645200 Cotisations aux mutuelles		1 605	0,66	1 501	0,81	104	6,93
645300 Cotisations aux caisses retr		4 136	1,70	4 610	2,47	-474	-10,27
645500 COTIS CONGES PAYES BTP		6 951	2,86	5 283	2,83	1 668	31,57
649000 CICE		-2 270	-0,92	-2 010	-1,07	-260	-12,93
Dotations aux amortissements							
Dotations aux provisions							

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 05/06/2019

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Autres charges				
Total des charges d'exploitation	204 495	159 691	44 804	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	38 855	26 669	12 186	
Produits financiers	0	0		
Produits exceptionnels		-727	727	-100,00
772000 Produits sur exercices antérieurs		-727	727	-100,00
Charges financières				
Charges exceptionnelles	80	109	-29	-26,60
671200 Penalites amendes fisc. & penales	80	109	-29	-26,60
RÉSULTAT AVANT PARTICIPATION ET IS	38 775	25 834	12 941	
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	5 476	3 574	1 902	53,22
695000 Impots sur les benefices	5 476	3 574	1 902	53,22
Total des Produits	243 351	185 633	57 718	
Total des Charges	210 051	163 373	46 678	
RÉSULTAT NET	33 299	22 260	11 039	
	<i>Bénéfice</i>	<i>Bénéfice</i>		
Dont Crédit-bail mobilier	3 160	2 916	244	8,37
612200 Credit-bail mobilier	3 160	2 916	244	8,37
Dont Crédit-bail immobilier				

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 85 086,51 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 33 299,39 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 28/03/2019 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- Utilisation du compte 649000 Produit d'impôt CICE

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants .

- Rehaussement du résultat net comptable de 22270€

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- Amélioration du fonds de roulement de 2270€

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 641

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	641			641
Immobilisations financières				
TOTAL	641			641

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 641

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	641			641
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	641			641

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Materiel de bureau et informatique	641	641	0	Non amortiss.
TOTAL	641	641	0	

3.2 - Etat des créances = 45 358

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	45 358	45 358	
TOTAL	45 358	45 358	

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 05/06/2019

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 1 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	10,00	1 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	10,00	1 000

4.2 - Etat des dettes = 14 239

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	42	42		
Fournisseurs	2 435	2 435		
Dettes fiscales & sociales	11 762	11 762		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	14 239	14 239		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 2 864

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	1 080
Dettes fiscales & sociales	1 784
Autres dettes	
TOTAL	2 864

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 243 350**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	243 350	100,00 %
TOTAL	243 350	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 5 476

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	38 855	5 476	33 379
Résultat financier	0		0
Résultat exceptionnel	-80		-80
Participation des salariés			
TOTAL	38 775	5 476	33 299

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 05/06/2019

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	1	
Agents de maitrise & techniciens		
Employés		
Ouvriers	2	
Apprentis sous contrat		
TOTAL	3	0

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges à payer = 2 864

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	1 080
Fournisseurs(408100)	1 080
Dettes fiscales et sociales :	1 784
Autres charges a payer(438600)	1 644
Autres charges a payer(448600)	140
TOTAL	2 864

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

Edité le 05/06/2019

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois	31/12/2015 17 mois	31/07/2014 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	1 000	1 000	1 000	1 000	
b) Nombre d'actions émises	100	100	100	100	
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	243 350	186 360	182 850	199 396	
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	38 775	25 834	32 056	30 213	
c) Impôt sur les bénéfices	5 476	3 574	4 453	4 287	
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	33 299	22 260	27 603	25 926	
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	33 299	22 260	26 962	25 926	
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	333	223	276	259	
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	333	223	270	259	
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	3				
b) Montant de la masse salariale	59 899	47 099	45 575	56 035	
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	21 851	18 020	17 589	21 396	

Observations complémentaires

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Des comptes annuels présenté en Euros

Edité le 05/06/2019

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet ESSOR CONSEILS, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par A.R RENOV,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2018 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	85 087
Chiffre d'affaires hors taxes	243 350
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	33 299

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour ESSOR CONSEILS
Fait à LYON le 28/03/2019

Designation de l'entreprise <u>A.R. RENOV</u>										Néant ☐ *														
Adresse de l'entreprise <u>45 BD GENERAL DE GAULLE 69600 OULLINS</u>																								
SIRET <table><tr><td>8</td><td>0</td><td>3</td><td>8</td><td>8</td><td>7</td><td>3</td><td>8</td><td>9</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>0</td></tr></table>												8	0	3	8	8	7	3	8	9	0	0	1	0
8	0	3	8	8	7	3	8	9	0	0	1	0												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table> Durée de l'exercice précédent * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>												1	2	1	2									
1	2																							
1	2																							
Exercice N clos le <table><tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>2</td><td>0</td><td>1</td><td>8</td></tr></table>												3	1	1	2	2	0	1	8					
3	1	1	2	2	0	1	8																	
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3										
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012																			
		Autres *	014		016																			
	Immobilisations corporelles *	028	641	030	641																			
	Immobilisations financières * (1)	040		042																				
	Total I (5)		044	641	048	641																		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052																			
		Marchandises *	060		062																			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	44 622	070		44 622																	
		Autres * (3)	072	736	074		736																	
	Valeurs mobilières de placement		080	60	082		60																	
	Disponibilités		084	39 669	086		39 669																	
	Charges constatées d'avance *		092		094																			
Total II		096	85 087	098		85 087																		
Total général (I + II)										110	85 727	112	641	85 087										
PASSIF												Exercice N 1		NET										
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120						1 000													
	Écarts de réévaluation				124																			
	Réserve légale				126						100													
	Réserves réglementées *				130																			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)				131																			
	Report à nouveau				134						36 448													
	Résultat de l'exercice				136						33 299													
	Provisions réglementées				140																			
Total I										142				70 847										
Provisions pour risques et charges										Total II		154												
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156																			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164																			
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166						2 435													
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169		42				11 804													
Produits constatés d'avance												174												
Total III										176				14 239										
Total général (I + II + III)										180				85 087										
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182																	
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																	
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																								

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-BSD 2016

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A.R. RENOV

Néant ☐

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13/11/2016

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				210		210		
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		211		
			Services *		217		218	243 350	
			Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production				222		
	Production stockée *						221		
	Production immobilisée *						226		
	Subventions d'exploitations reçues						230		
Autres produits						232	243 350		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232	243 350
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						231		
	Variation de stocks (marchandises) *						236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	1 829	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240		
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail - mobilier 3 160 - immobilier)				242	119 396	
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	952	244	1 521	
	Rémunérations du personnel *						250	59 899	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	21 851	
	Dotations aux amortissements *						254		
	Dotations aux provisions						256		
	Autres charges		{		259		262		
		{		260					
Total des charges d'exploitation (II)								264	204 495
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)								270	38 855
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		291			
Produits exceptionnels (IV)						290			
Charges exceptionnelles (VI)		{		317		300	80		
		{		318					
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	5 476		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)								310	33 299
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	33 299	311			
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-I CGI) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles *				322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	5 476			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés	217	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	218	330				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	219	251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997				
	Entreprises nouvelles (11 sexies)	986	ZFI -TF (11 octies et octies A)	987		312			
	Reprise d'entreprises en difficulté (11 septies)	981	JEI (11 sexies A)	989					
	ZRD (11 terdecies)	127	ZRR (11 quinquies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 11 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	990					
	ZFA (11 quaterdecies)	315	Investissements outre-mer	341					
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 11 sexdecies)				992				
	Droit divers		Créance due au report en arrière du déficit	346		350	2 270		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS								
		Bénéfices col. 1		352	36 505	351			
		Déficit col. 2							
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356				
	Déficits antérieurs reportables *		dont imputés sur le résultat				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS									
		Bénéfices col. 1		370	36 505	372			
		Déficit col. 2							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2019

A.R RENOV

Extension

[illegible]

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : A.R. RENOVNéant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	100		102		101		106				
	Autres	110		112		111		116				
Immobilisations corporelles	Terrains	120		122		124		126				
	Constructions	130		132		134		136				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	140		142		141		146				
	Installations générales, agencements divers	150		152		151		156				
	Matériel de transport	160		162		161		166				
	Autres immobilisations corporelles	170	641	172		171		176	641			
Immobilisations financières		180		182		184		186				
TOTAL		190	641	192		194		196	641			

II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560	641	562		564		566	641	
TOTAL		570	641	572		574		576	641	

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées vivres de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	4	1	5					
	6	7	8	9	10					

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values		
					Court terme *	Long terme	
						19 % ⑤	15 % ou 12,8 % ⑦
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
TOTAL	578	580	582	584	586	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)						591	
TOTAL					596	585	597

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

 Formulaire obligatoire (article 402 septies
A bis du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>A.R. RENOV</u>										Néant ☐ *																																																																																																																									
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																			
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																										
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																																																																																																																											
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607																																																																																																																											
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616																																																																																																																											
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626																																																																																																																											
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636																																																																																																																											
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646																																																																																																																											
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656																																																																																																																											
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666																																																																																																																											
TOTAL		680		682		684		686																																																																																																																											
<table border="1"> <tr> <td colspan="6">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td></td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td>1</td> <td colspan="6">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td>2</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td>3</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td>4</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td>5</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td>6</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td>7</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> <td colspan="7">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780</td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)							Dotations		Reprises									Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes						Terrains	710		715		2							Constructions	720		725		3							Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4							Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5							Matériel de transport	750		755		6							Autres immobilisations corporelles	760		765		7							TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780						
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																													
	Dotations		Reprises																																																																																																																																
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																													
Terrains	710		715		2																																																																																																																														
Constructions	720		725		3																																																																																																																														
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4																																																																																																																														
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5																																																																																																																														
Matériel de transport	750		755		6																																																																																																																														
Autres immobilisations corporelles	760		765		7																																																																																																																														
TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780																																																																																																																														
II DÉFICITS REPORTABLES						III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																																																													
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995																																																																																																																									
Déficits imputés				983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)				996																																																																																																																									
Déficits reportables				984																																																																																																																															
Déficits de l'exercice				960																																																																																																																															
Total des déficits restant à reporter				970																																																																																																																															
IV DIVERS																																																																																																																																			
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381																																																																																																																									
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380																																																																																																																									
N° du centre de gestion agréé										388																																																																																																																									
Montant de la TVA collectée										371	3 416																																																																																																																								
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378																																																																																																																									
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399																																																																																																																									
Vides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 1° de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398																																																																																																																									
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397																																																																																																																									

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Désignation de l'entreprise: A. R. RENOV

Néant ☐*

Exercice ouvert le: ..01/01/2018. et clos le:31/12/2018

Données en nombre de mois 1 2

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel *: 376

Dont apprentis 657

Dont handicapés 651

Effectifs affectés à l'activité artisanale 861

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises 108 243 350

Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées 118

Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante 119

Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges 105

TOTAL 1 106 243 350

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) 115

Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation 143

Subventions d'exploitation reçues 113

Variation positive des stocks 111

Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée 116

Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation 153

TOTAL 2 144

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats 121 11 328

Variation négative des stocks 145

Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances 125 106 737

Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois 146 3 160

Taxes déductibles de la valeur ajoutée 133

Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) 148

Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée 128

Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois 135

Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante 150

TOTAL 3 152 121 225

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3) 137 122 125

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). 117 122 125

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case 020 X

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106) 022 243 350 Effectifs au sens de la CVAE * 023 3,00

Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI) 026

Période de référence 024 0 1 / 0 1 / 2 0 1 8 160 3 1 / 1 2 / 2 0 1 8

Date de cessation / /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 201

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122018

SIREN

8 0 3 8 8 7 3 8 9

Dénomination de l'entreprise

A.R. RENOV

Adresse (voie)

45 BD GENERAL DE GAULLE

Code postal

69600

Ville

OULLINS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance: Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance: Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31122018

SIREN

8 0 3 8 8 7 3 8 9

Dénomination de l'entreprise

A.R. RENOV

Adresse (voie)

45 BD GENERAL DE GAULLE

Code postal

69600

Ville

OULLINS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays



Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SIRET 8 0 3 8 8 7 3 8 9 0 0 0 1 0		Mél : pyr.tenokent@waradoo.fr	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art. 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Travaux de plâtrerie	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	----------------------	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
-------------------	--	--------------------------	---------

Bénéfice imposable à 15%

36 500

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%
PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%
--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	Nom / Adresse
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soumettre la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	Nom / Adresse
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé
---	-----	-----	--

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Tél. 04/37/48/03/08		Tél.:	
OGA/OMGA	Visueur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné		Identité du déclarant:	
Date 28032019		Lieu OULLINS	
Qualité et nom du signataire: Président		Rachid AMMOUR	
N° d'agrément du CGA/OMGA/visueur conventionné		Signature.	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS			
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e	
		f	
		g	
		h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)	

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants, * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés: chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:			à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires
1	2	3	4	5	6	7	8
Raphaël AYMOUR Président	100						
AF Br du Général de GAULLE 49600 OULIENS							

J DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	56 559	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2018 ou exercice

Désignation de l'entreprise A.R. RENOV

Adresse 45 BD GENERAL DE GAULLE 69600 OULLINS

du
au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1 AMMOUR Rachid Conducteur de travaux	45 Bd du GENERAL DE GAULLE 69600
2 HENI Fehmi Peintre	33 F avenue YOUNI GAGARINE 69500
3 JRAIDI Lotfi Peintre	24 rue du COLMBIER 69007
4 MADAOUI Mohammed Cherif Peintre	56 rue DELEUVRE 69004
5	
6	
7	
8	
9	
10	

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

MONTANT DES COLONNES 1 à 4					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	AFFERENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v notice 4)	Montant des remboursements de dépenses a caractère personnel (v notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	22 515			22 515				22 515
2	17 204	2 111		19 315				19 315
3	14 636	1 229		15 864				15 864
4	2 204			2 204				2 204
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**	56 559	3 340		59 899				59 899

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	10
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	5 014
Total	5 014

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses	Bénéfices imposables 9
- de l'exercice 2018.. (total col 9 + total col. 10) 10	64 913
- de l'exercice précédent 10	51 259
- de l'exercice 2018.. 10	36 505
- de l'exercice précédent 10	23 824

Nom et qualité du signataire Rachid AMMOUR
Président

À OULLINS, le 28/03/2019
Signature.

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2019	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01 / 01		au 31 / 12 ou au titre de l'année N	Néant
PME au sens communautaire			
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)			
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
CIC	2 270		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			34 044
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

A.R RENOV SASU

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000Euros

Siège Social : 45, Bd du GENERAL DE GAULLE – 69600 OULLINS

803887389RCS LYON

4 - RAPPORT DE GESTION

de la Gérance à l'Assemblée Générale

Ordinaire Annuelle du 05 juin 2019

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la première situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2018 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le 31 décembre 2018, date de clôture de l'exercice, rien à signaler.

- Perspective d'avenir.

La société envisage améliorer son chiffre d'affaire et voire sa rentabilité.

RESULTATS – AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 243 350 Euros.

- Autres produits : Néant
- Achats de marchandises : Néant
- Les comptes achat de matière et autre approvisionnement : 1 829€
- Variation de stock : Néant
- D'autres charges externes pour 119 396€

En outre et après prise en compte :

- Impôts et Taxes pour 1 521€ donc CFE : 952€
- Frais de personnel (charges comprises) pour 81 750€
- Dotation aux amortissements : Néant
- Autres charges : Néant

Le résultat d'exploitation fait ressortir un bénéfice de 38 855€

En fin après prise en compte :

- Les charges financières : Néant
- Les produits financiers : Néant
- Les charges exceptionnelles : 80€
- Produits exceptionnelles : Néant
- Impôts sur les bénéfices : 5 476€.

L'exercice clos le 31 décembre 2018 se traduit par un bénéfice net impôts de 33 299Euros, affecté au poste au poste « Report à nouveau (solde créditeur) » : 33 299€.

Et, conformément aux dispositions légales je vous signale que les comptes de résultats, le bilan qui sont soumis à votre approbation, ont été établis selon les normes comptables en vigueur et qu'aucun dividende n'a été mis en paiement.

Les résolutions

En conclusion je vais vous donner lecture des résolutions qui seront soumises à votre vote.

J'espère qu'elles auront votre approbation et que vous voudrez bien donner quitus à votre gérant de sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

Veuillez agréer Madame, Messieurs mes considérations les meilleures

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le président

Mr AMMOUR Rachid



A.R RENOV SASU

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000Euros
Siège Social : 45, Bd du GENERAL DE GAULLE – 69600 OULLINS
803887389RCS LYON

5 - RAPPORT SPECIAL **de la Gérance à l'Assemblée Générale** **Ordinaire Annuelle du 05 juin 2019**

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L. 223-19 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune convention visée audit article n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Je vous souhaite, Mesdames, Messieurs, bonne réception du présent rapport et vous prie de bien agréer l'expression de mes considérations distinguées.

Le président
Mr AMMOUR Rachid



A.R RENOV SASU

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000Euros

Siège Social : 45, Bd du GENERAL DE GAULLE – 69600 OULLINS

803887389RCS LYON

6 - TEXTES DE RESOLUTIONS

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 05 JUIN 2019

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des dispositions légales et statutaires relatives aux convocations des membres d'une Société à Responsabilité Limitée en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, déclare accepter sans réserve la convocation à la présente assemblée, chacun des associés présents reconnaissant avoir eu, préalablement à ce jour, communication des différents documents sociaux nécessaires au vote des résolutions suivantes et, en conséquence, donne quitus à la gérance pour l'exécution de cette mission.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2018, tels qui lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de 33 299Euros de l'exercice de la manière suivante :

- Au poste « Report à nouveau (solde créditeur) » : 33 299Euros.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visée à l'article L.223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.



A.R RENOV SASU

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000Euros

Siège Social : 45, Bd du GENERAL DE GAULLE – 69600 OULLINS

803887389RCS LYON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 05 JUIN 2019

Dépôt des comptes annuels

Décret n° 67-236 du 23 mars 1967 - articles 44-1 et 293

A.R RENOV SASU

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000Euros

Siège Social : 45, Bd du GENERAL DE GAULLE – 69600 OULLINS

803887389RCS LYON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 05 JUIN 2019

SOMMAIRE

- 1. - Convocation de l'assemblée Générale Ordinaire**
- 2. - Feuilles de présence**
- 3. - Procès verbal de l'assemblée Générale Ordinaire du 05 juin 2019**
- 4. - Rapport de gestion de gérance**
- 5. - Rapport spécial de la gérance**
- 6. - Textes de résolutions proposées**
- 7. - Dépôt des comptes annuels par le gérant au greffe du tribunal de commerce
(Décret N° 69-236 du 23 mars 1967 - article 44-1 et 293)**
- 8. – Liasse Fiscale, comptes annuels et annexes de la SASU A.R RENOV au
31/12/2018**

A.R RENOV SASU

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000Euros

Siège Social : 45, Bd du GENERAL DE GAULLE – 69600 OULLINS

803887389RCS LYON

-1-

Lettre recommandée avec AR

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 05 JUIN 2019

J'ai l'honneur de vous convoquer à l'assemblée Générale Ordinaire des associés qui se tiendra au siège social, 45, Bd du GENERAL DE GAULLE – 69600 OULLINS le 05 juin 2019 à 17H, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Rapport de gestion de la gérance,**
- **Examen et approbation des compte et bilan de l'exercice : 31 décembre 2018 et**
Quitus à la gérance,
- **Affectation des résultats,**
- **Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code**
de commerce et décision à cet égard,
- **Questions diverses**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

Vous avez la possibilité de vous y faire représenter par un mandataire qui peut être soit un associé, soit votre conjoint ou toute autre personne munie d'un pouvoir régulier.

Je joins à la présente convocation les états financiers, les liasses fiscales, les rapports de gestion, et le texte des résolutions proposées de l'exercice clos au 31/12/2018 de notre société.

Conformément à l'article 56 de la loi du 24/07/1966, il vous est possible de poser par écrit, toutes questions à la gérance et ce, à partir de la présente convocation.
Il sera répondu à toutes ces questions au cours de l'Assemblée.

Veuillez agréer, Messieurs les associés, l'expression de mes salutations les meilleures.

Oullins le 20 mai 2018

Le président
Monsieur AMMOUR Rachid



A.R RENOV SASU

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000Euros

Siège Social : 45, Bd du GENERAL DE GAULLE – 69600 OULLINS

803887389RCS LYON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 05 JUIN 2019

2 – FEUILLE DE PRESENCE

N°	Noms, Prénoms et adresses des associés présents ou représentés	Noms, Prénoms et adresses des mandataires	Nombre de		Emargements
			parts sociales possédées	voix attachées aux actions	
1	Mr AMMOUR Rachid Actionnaire - Président 45, Bd du GENERAL DE GAULLE – 69600 OULLINS.		100	100	
	Total		100	100	

Le président de la séance, Mr AMMOUR Rachid soussignée :

- certifie exacte la présente feuille de présence faisant apparaître que 1 associé est présent ou représentés, totalisant 100 parts, ayant droit au vote et auquel sont attachées 100 voix.
- constate que, sous réserve de l'application des dispositions de l'article 50 de la loi sur les sociétés commerciales, aucune part n'est privée du droit de vote.

A Oullins, le 05 juin 2019

La Présidence



A.R RENOV SASU

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000Euros

Siège Social : 45, Bd du GENERAL DE GAULLE – 69600 OULLINS

803887389RCS LYON

3 - PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE **L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE** **DU 05 JUIN 2019**

L'an deux mille dix neuf,
Le 05 juin 2018,
A 17 heures,

Les associés de La SASU A.R RENOV, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 Euros, divisé en 100 parts de 10Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation de la gérance au siège social 45, Bd du GENERAL DE GAULLE – 69600 OULLINS.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- Monsieur AMMOUR Rachid possédant 100 parts sociales soit 100%

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tel la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Monsieur AMMOUR Rachid, président- actionnaire en exercice.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce, et décision à cet égard,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du commerce, établis par la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des dispositions légales et statutaires relatives aux convocations des membres d'une Société par actions simplifiée unipersonnelle en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, déclare accepter sans réserve la convocation à la présente assemblée, chacun des associés présents reconnaissant avoir eu, préalablement à ce jour, communication des différents documents sociaux nécessaires au vote des résolutions suivantes et, en conséquence, donne quitus à la gérance pour l'exécution de cette mission.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2018, tels qui lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de 33 299Euros de l'exercice de la manière suivante :

- Au poste « Report à nouveau (solde créditeur) » : 33 299Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visée à l'article L.223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 18h.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président.

Monsieur AMMOUR Rachid

